

TRAVAUX



En cours, à venir, achevés

En cours

- Travaux d'aménagement du Boulevard de la Plage (tranche 1).
- Travaux de défense contre la mer, Boulevard de la Plage, enrochement.
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales. Secteurs du Ranguhan et de Kergouellec. Par la Ville et l'intercommunalité (AQTA).

- Travaux d'extension du réseau d'assainissement au village du Noterio. Par AQTA.
- Travaux d'enfouissement de réseaux avenue de la Poste avant son réaménagement et la création d'une piste cyclable bourg-Salines.
- Petits travaux de voirie en campagne.
- Travaux d'éclairage public en campagne.
- Travaux de renforcement du réseau électrique, rue de Colary.
- Travaux dans les écoles.

À venir

- Travaux de finition, Impasse de Kermario.
- Construction du nouveau restaurant scolaire, dans la cour de l'école publique des Korrigans.
- Travaux de mise aux normes électriques à la chapelle de la Congrégation.

Achevés

- Déplacement du Monument aux Morts sur le square, rue du Tumulus.
- Installation de nouveaux jeux au sein de l'école maternelle publique des Korrigans.
- Travaux allée de la Montagne.
- Travaux d'éclairage au stade du Méneac.
- Pose de bacs à marées sur les plages.
- Restauration de la fontaine de Kerderbery, avenue de St-Colomban, et aménagements aux abords.

PRATIQUE



Déclaration des meublés de tourisme

La déclaration d'un meublé de tourisme, classé ou non, est **obligatoire** pour tout logement proposé à la location saisonnière en résidence secondaire. Si le meublé est une résidence principale (occupée 8 mois par an minimum), le loueur est dispensé de toute démarche. Un meublé de tourisme se définit comme étant un hébergement individuel meublé (studio, appartement ou villa) destiné à la location saisonnière à la nuit, à

la semaine ou au mois (maxi 90 jours). Le formulaire de déclaration, disponible en mairie ou à l'Office de tourisme, doit être retourné en Mairie. Tout contrevenant s'expose à une **amende pouvant aller jusqu'à 450 €**.



Stationnement en zone bleue à l'année

Contrairement au stationnement payant, effectif du 15 juin au 15 septembre sur le territoire communal, **le stationnement gratuit à durée limitée, appelé "Zones bleues" fonctionne à l'année à Carnac**. L'apposition d'un disque bleu sur un pare-brise est donc indispensable dans la majorité des rues du bourg (St-Cornély, la Poste, Ker Anna, Korrigans, Tumulus, chemin de Courdiec) ainsi que dans l'avenue de

l'Atlantique, côté plages. Pour connaître la durée de stationnement autorisée, surveillez les panneaux à proximité.



Recensement des jeunes nés en 2002

Du jour de ses 16 ans jusqu'au 3^{ème} mois suivant, le jeune a l'**obligation de se faire recenser** en mairie ou sur www.mon.service-public.fr. Le jeune doit présenter un **livret de famille** ainsi qu'une **pièce d'identité**. Une fois recensé, une **attestation de recensement** lui est délivrée. Celle-ci est indispensable pour l'inscription à des concours ou des examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après son recensement, le jeune sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation.



Permanences de l'ADIL sur le logement

L'ADIL offre une information gratuite et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. Une **permanence mensuelle est assurée au CCAS de Carnac, 46 rue St-Cornély le 4^{ème} jeudi après-midi de chaque mois, de 14h à 17h15**. Sur rendez-vous au 02 97 47 02 30.

URBANISME, ENVIRONNEMENT



Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

L'AVAP, document qui sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU), doit **déterminer les règles de protection du patrimoine** architectural et paysager à Carnac. Actuellement en cours d'élaboration, son **diagnostic** et son **périmètre d'application** ont été définis. Ces

documents sont **consultables en Mairie** ou **sur le site internet de la Ville**.



Apiculteurs : déclarez vos ruches

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année, entre le 1er et le 31 décembre, les ruches dont il est propriétaire ou détenteur. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Le formulaire est disponible en mairie ou sur le site internet de la Ville www.carnac.fr.

RETOUR EN IMAGES



Forum des associations

A l'occasion du **Forum des associations**, organisé tous les deux ans sur la commune, le public est venu rencontrer, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, la vingtaine d'associations carnaoises présentes.



Legs au profit de la Résidence Autonomie Anne Le Rouzic

Le vide-maison organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans la maison de Madame Marie-Thérèse Kerzerho a rencontré un vif succès le 7 juillet dernier. **155 visiteurs se sont succédés**. Le fruit de la vente, **2 015 euros**, a été remis à la Résidence

Autonomie Anne Le Rouzic. **La maison est mise à la vente (critères d'attribution fixés par règlement)**. Infos et candidatures auprès du CCAS, avant le 9 novembre 12h, au 02 97 52 85 02.

À L'AFFICHE



Commémoration de l'Armistice 14-18

Le film « là ou poussent les coquelicots » sera projeté à l'auditorium de Terraqué, mercredi 7 novembre, à 20h30. Entrée libre et gratuite.

En interrogeant l'archive et l'histoire, les auteurs de bande dessinée présents dans ce film ressuscitent la Première Guerre mondiale dans notre imaginaire par leurs dessins. Projection suivie d'une discussion avec un scénariste brestois de BD. D'autres rendez-vous sont proposés tout au long du mois de novembre dans les communes de Plouharnel, la Trinité-Sur-Mer et Carnac. Le programme est à retirer en Mairie.



Dispositif de "Participation citoyenne"

Le Conseil municipal a validé la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne porté par la gendarmerie afin de faciliter la remontée de renseignements aux services compétents. Une **réunion** est organisée sur ce sujet le **jeudi 22 novembre, à 18h30, en salle des Conférences, au rez-de-chaussée de la Mairie, rue du Tumulus.**



Les autres rendez-vous des mois de novembre et de décembre

Culture/Festif : Un Automne Autrement (jusqu'au 18 nov.) ; sortie cinéma avec le CCAS (12 déc) ; festivités de fin d'année (fin déc.).

Sports : Régates de catamarans (11 et 25 nov) ; régates de Noël (1^{er} déc).

Citoyen/Solidaire : cérémonie du 11 nov ; collecte nationale de la banque alimentaire (fin nov) ; Téléthon (fin nov et début déc).

Et bien d'autres : retrouvez le "Carnac s'anime" sur www.ot-carnac.fr ; plus d'infos sur www.carnac.fr.

VILLE ^{de} CARNAC

 @villedecarnac

Hôtel de Ville
Mairie de CARNAC
Place de la Chapelle
BP 80
56341 CARNAC Cedex

Tél : 02 97 52 06 86

Ouvert du **lundi au vendredi**, de **8h30 à 12h30** et de **13h30 à 17h**.
Services **Accueil-État civil** également ouverts le **samedi matin**, entre le **1er avril et le 30 septembre**, de **10h à 12h**.